



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 11/10/2021

CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC à compter du 1^{er} janvier 2022

A compter du 1er janvier 2022, les **communes de Saint-Gérand et de Croixanvec** fusionneront pour constituer **une commune nouvelle dénommée "Saint-Gérand-Croixanvec"**. La population totale de cette nouvelle commune sera de 1 327 habitants.

L'arrêté de création de cette commune est consultable sur le site internet > www.morbihan.gouv.fr

Avec cette nouvelle commune issue de la fusion de deux communes, le Morbihan comptera désormais **249 communes au 1er janvier 2022 contre 250 auparavant.**

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex